



Europe Écologie – Les Verts Paris

Le PLU proposé acte un Paris dont le climat sera celui de Séville en 2050. Pourtant, il est possible de garantir aux classes moyennes et populaires le droit au logement abordable tout en renaturant notre ville pour l'adapter à l'urgence climatique. Nous devons changer de paradigme et avoir le courage politique pour que la puissance publique se dote des moyens de réguler un modèle d'urbanisme obsolète qui étouffe la qualité de vie.

LE PLU ENVISAGÉ EST UNE AVANCÉE, MAIS INSUFFISANTE POUR ATTEINDRE NOS AMBITIONS CLIMATIQUES ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES PARISIEN-NES

EELV Paris regrette le format imposé de ce cahier d'acteur qui ne permet pas d'intervenir précisément sur les OAP thématiques envisagées ni sur les OAP sectorielles proposées.

La version actuelle acte deux renoncements : 1) l'ambition d'atténuer les causes des dérèglements pour se focaliser sur l'adaptation aux conséquences ; 2) les limites acceptables à la surdensification de Paris sont niées (impact de la densité sur la qualité de vie quotidienne).

Alors que le PLU pourrait être un levier au service du Plan climat de la Ville, il en obère les principes actés dans la révision en cours « plus vite, plus local, plus solidaire ».

En effet, les OAP thématiques avancent de façon contradictoire, sans aborder l'enjeu principal de limiter les constructions neuves uniquement aux besoins essentiels (services publics et logements), et souffrent d'angles morts relatifs à la santé environnementale et la lutte contre la 6^e extinction de masse. Les OAP sectorielles actent les coûts partis en désaccord avec les ambitions générales et la lutte contre l'empreinte carbone de la Ville. Elles obèrent, dans les quartiers concernés, la résilience de la Ville au service des Parisien-nes, notamment des quartiers populaires.

Le PLU devrait permettre la transformation des filières de l'urbanisme et de la construction, mais il manque pour l'instant son objectif (faibles ambitions, mécanismes flous) et limite ainsi la capacité de la Ville à poursuivre des transformations stratégiques, comme celle du périphérique en véritable ceinture verte.

+ CONTACT -----

Nom acteur : EELV PARIS – Groupe de travail PLU Bioclimatique

Adresse : 11 rue des petits hôtels - 75010

Mail : contact@eelv.paris

AXE 1 – UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE

Donnez votre avis sur les huit actions clés suivantes :

1/ Renforcer la protection des espaces verts existants, ne plus permettre qu'ils puissent être déplacés dans le cadre de projets urbanistiques ou d'aménagement.

Le principe de renforcement est une avancée mais nous défendons la sanctuarisation. Celle-ci doit être étendue à toutes les classifications suivantes ainsi qu'à leur zone d'influence : Espace libre protégé à végétaliser (ELPV), Espace à libérer (EAL), Espace de continuité écologique (ECE), Réservoir urbain de biodiversité (RUB) et corridor urbain de biodiversité (CUB) qui inclût les grands parcs, jardins et cimetières de la Ville.

2/ Augmenter le nombre d'Espaces végétalisés protégés (arbres, espaces verts...).

Nous réitérons nos propositions défendues pendant la campagne des municipales qui n'avaient pas fait l'objet d'accord entre la liste de l'Écologie pour Paris et celle de Paris en Commun : classement des cœurs d'îlot afin de les rendre inconstructibles, classement des jardins partagés en EVP.

Nous souhaitons également l'intégration de la Charte de l'arbre dans toutes les actions du PLU. Ces actions doivent permettre d'augmenter l'indice de canopée de la Ville pour 2030 au-delà du +2% proposé. Par ailleurs, un plan précis permettant d'atteindre le seuil recommandé par l'OMS de 12m² d'espace vert par habitant à moins de 300 mètres doit être intégré.

3/ Limiter l'imperméabilisation des sols et augmenter dans les projets de construction les taux des surfaces d'espaces libres à la parcelle.

Nous réitérons notre proposition défendue pendant la campagne des municipales qui n'avait pas fait l'objet d'accord entre la liste de l'Écologie pour Paris et celle de Paris en Commun : sanctuarisation de la pleine terre.

Au niveau de la parcelle, nous préconisons un objectif de 50% d'espace libre minimum, avec un objectif de dé-artificialisation, que nous portons à 75% dans les dernières grandes friches urbaines de Paris. Nous soutenons enfin l'ambition de 40% du territoire en surface perméables et végétalisées d'ici à 2050.

4/ Favoriser les mobilités décarbonées (augmentation de la taille des locaux vélos, bornes de recharges pour véhicules électriques).

Nous réitérons notre proposition défendue pendant la campagne des municipales qui n'avait pas fait l'objet d'accord entre la liste de l'Écologie pour Paris et celle de Paris en commun : gratuité des transports publics pour les moins de 26 ans.

Par ailleurs, la décarbonation des mobilités doit d'abord être une politique ambitieuse en faveur des mobilités douces. En cela, une attention particulière sur les pôles intermodaux, les espaces de stationnements pour les vélos, des locaux plus nombreux doit être intégrée dans les OAP sectorielles de la Ville. La conquête de l'espace de stationnement de surface doit également permettre de développer la mobilité électrique, en veillant à ce que cette dernière favorise l'autopartage et n'augmente pas la circulation motorisée individuelle.

5/ Inciter à la construction faiblement carbonée (matériaux bio et géosourcés).

Tout d'abord, EELV Paris souhaite que toute construction nouvelle soit réservée pour créer des logements sociaux ou des équipements publics. Dans ce cadre, et plutôt qu'une incitation, EELV Paris propose une obligation à l'usage de matériaux bio et géosourcés et en intégrant la réflexion sur la récupération et le recyclage de l'existant. Cela nécessitera la révision des règlements et législations qui empêchent actuellement l'émergence d'une véritable filière de la construction et de l'urbanisme soutenable et bioclimatique.

6/ Encadrer l'installation de dispositifs de climatisation individuels.

EELV Paris propose d'interdire les dispositifs de climatisation individuels via le règlement du PLU bioclimatique, tout en proposant des alternatives par le financement d'un plan volet permettant de répondre au confort d'été des habitant-es et en créant des solutions innovantes à l'échelle des quartiers pour des voilages ou ombrières pour lutter contre les îlots de chaleur urbains.

7/ Aller au-delà de la Réglementation énergétique nationale et installer des solutions de productions d'énergies renouvelables à l'échelle des bâtiments (panneaux photovoltaïques, géothermie...).

EELV Paris prône la municipalisation de la gestion de l'énergie via la création d'Energie de Paris, et ce, afin d'accélérer drastiquement la transition énergétique de la Ville. En plus d'Eco Rénovons + et des plans climats des bailleurs sociaux, la maîtrise de la demande individuelle et collective doit se compléter de règles imposant l'installation de production renouvelable (géothermie, solaire, éolien) et le développement de l'autoconsommation individuelle et collective. Les nouvelles opérations urbaines doivent par ailleurs intégrer dès leur conception la possibilité de créer des communautés d'énergie citoyenne tout en participant à la relocalisation de la production renouvelable de la Ville pour atteindre les objectifs du plan climat.

8/ Conformément au Code de l'urbanisme, prendre en compte les études d'impact santé pour les projets de grande envergure.

La Ville doit réaliser une évaluation d'impacts sur la santé (EIS) pour tout projet d'urbanisme, et veiller, contrairement à ce qui s'est fait sur la Porte de Montreuil, à la fiabilité de l'étude, l'analyse de ses résultats et sa publicité auprès des habitant-es.

Par ailleurs, EELV Paris propose la définition d'une OAP thématique spécifique à la Santé environnementale, qui intègre une cartographie des risques sanitaires et environnementaux et définisse une zone de non constructibilité sous réserve de traitement des pollutions. Cette zone doit partir en premier lieu des abords du périphérique.

Donnez votre avis sur les évolutions réglementaires proposées et les OAP thématiques pour faire de Paris une ville en transition vertueuse et résiliente :

Comme nous l'évoquons en introduction, c'est dès aujourd'hui que la Ville doit s'appliquer les orientations envisagées du PLU pour être à la hauteur du nouveau régime climatique de Paris.

A ce stade, l'ambition en termes d'adaptation et de résilience se fait aux dépens, voire au prix d'un renoncement à lutter contre les causes mêmes des dérèglements via l'outil qu'est le PLU. Pour ce faire, nous réitérons nos propositions défendues pendant la campagne des municipales qui n'avaient pas fait l'objet d'accord entre la liste de l'Écologie pour Paris et celle de Paris en Commun visant à prononcer un moratoire sur les projets urbains incompatibles avec les ambitions d'un PLU Bioclimatique. Le sursis à statuer nous le permet, et ce afin de rediscuter et négocier à l'aune des éléments démocratiques, financiers, de privatisation de l'espace public, de densification, d'imperméabilisation des sols et donc d'incompatibilité avec les objectifs de résilience de la ville.

Par ailleurs, pour répondre aux impératifs de transition écologique et climatiques et préparer notre résilience, la Ville dispose de 1400 hectares d'espace public. L'OAP « Espace public » proposée est un bon point de départ, sur laquelle nous proposons de définir un Plan d'Espace public bioclimatique afin de végétaliser massivement Paris et de créer les conditions d'un meilleur partage de la voirie pour concilier tous les usages.

AXE 2 – UNE VILLE POUR TOU.TE.S, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

Donnez votre avis sur les 7 actions clés suivantes :

1/ Promouvoir la réalisation de logements, notamment en favorisant la surélévation « à usage d'habitation » (maximum un niveau supplémentaire).

Tout en étant favorable à la création de nouveaux logements sociaux, et en priorité des PLAI, avec un objectif de 30% en 2030, nous plaidons pour l'arrêt des constructions et une politique volontariste pour récupérer les dizaines de milliers de logements qui ont quitté le parc locatif parisien (locations touristiques de courte durée type AirBnB, logements vacants, résidences secondaires).

A ce titre, les surélévations, surtout pour un niveau, sont généralement très coûteuses et à éviter afin de préserver les espaces de respiration en ville, les couloirs naturels de ventilation et l'accès au plus grand nombre à la luminosité. A ce titre, EELV Paris défend l'instauration d'une hauteur maximale de 25 mètres et la priorisation des réaménagements pour servir l'impératif de végétalisation des toitures et la création de lieu de vie commun pour les résident-es.

2/ Obliger la création de logements dans les projets de bureaux en secteur déficitaire...).

Au-delà de la création de logement, c'est surtout l'interdiction de construction de bureaux que le PLU doit acter. En effet, les nouveaux usages professionnels mais aussi l'excédent de m² de bureau disponible dans la capitale plaide pour la transformation de l'existant en logements et l'interdiction de toutes nouvelles surfaces de bureaux.

3/ Favoriser la mixité sociale en créant de nouveaux emplacements réservés pour les logements sociaux et en abaissant le seuil d'obligation de logements sociaux de 800m² à 500m² pour les projets situés dans des secteurs déficitaires en logements sociaux.

EELV Paris est favorable à cette proposition. Elle doit viser en premier lieu la transformation de bureaux en logements et la préemption de bâtiments et de parcelles privées.

4/ Favoriser la mixité fonctionnelle en préservant les activités productives et promouvoir l'installation de nouvelles activités (économie sociale et solidaire, agriculture urbaine).

EELV Paris est favorable à cette proposition, bien que nous regrettions le manque d'objectifs chiffrés et d'actions concrètes pour y parvenir.

5/ Renforcer les protections du commerce et de l'artisanat en protégeant les commerces culturels et en luttant contre les dark stores et les dark kitchens.

EELV Paris est favorable à cette proposition d'autant plus que les élu-es du groupe Les Écologistes ont été les premiers à mettre le sujet à l'ordre du jour des débats du Conseil de Paris.

6/ Autoriser les activités et les équipements médicaux de proximité dans les linéaires de protection du commerce et de l'artisanat.

EELV Paris est favorable à cette proposition, à la condition qu'elle bénéficie d'abord aux activités et équipements médicaux conventionnés secteur 1.

7/ Identifier de nouveaux lieux pour les équipements publics et la logistique urbaine.

EELV Paris est favorable au déploiement de nouveaux équipements publics, qui doivent montrer l'exemple en termes de qualité environnementale, de consommation énergétique faible voire passive, d'empreinte carbone et de préservation de la nature en ville, en faveur de la reconquête de la biodiversité.

La logistique urbaine, non polluante, doit répondre aux mêmes impératifs, en misant sur le fret fluvial.

Donnez votre avis sur les évolutions règlementaires proposées et les OAP thématiques pour faire de Paris une ville pour tou.te.s, productive et solidaire :

Pour EELV Paris, les impératifs sociaux, environnementaux et climatiques ne s'opposent pas. Pour permettre aux Parisien-nes de vivre à Paris, nous soutenons l'objectif d'atteindre 30% de logements sociaux dans la capitale, en allant vers une meilleure répartition entre arrondissements. Pour autant, Paris connaît une densité de population parmi les plus fortes au monde, et d'autant plus si l'on y ajoute les travailleurs-euses et touristes qui y viennent quotidiennement. Transports, magasins, parcs, équipements sportifs et culturels, services publics : tout est saturé. Cette promiscuité a d'énormes conséquences sur la qualité de vie et la santé mentale et environnementale. Il est donc primordial de ne pas poursuivre la densification de Paris, et de changer d'échelle d'action. Le Grand Paris ne forme d'une même réalité, en termes de bassin de vie et d'emploi. Dans l'attente de la finalisation du Plan Métropolitain pour l'habitat et l'hébergement et le SCOT métropolitain, Paris doit se doter d'un PLU ambitieux en terme climatique, qui réserve les rares constructions nouvelles aux logements sociaux et aux équipements publics, tout en réfléchissant aux mutualisations possibles avec les communes partenaires de la Métropole. Il est par ailleurs urgent de préserver notre capacité à agir sur le long terme, comme par exemple la transformation du périphérique, qui loin d'être une possible ceinture verte, se transforme dès aujourd'hui en muraille grise de bétons et de bureaux.

AXE 3 – UNE VILLE QUI VALORISE ET CONSIDÈRE SES IDENTITÉS URBAINES

Donnez votre avis sur les 5 actions clés suivantes :

Voir l'avant-projet page 60 à télécharger sur idee.paris.fr

1/ Protéger et valoriser les identités de quartiers (hauteurs, façades...) et notamment identifier les tissus modernes remarquables.

EELV Paris est favorable à cette proposition qui permettrait de valoriser les différentes époques urbanistiques de Paris et de diminuer la fracture géographique en termes de protection patrimoniale entre les quartiers de l'ouest et du centre vis-à-vis du reste de Paris.

2/ Favoriser la cohérence esthétique des bâtiments : renforcer l'intégration des constructions dans leur environnement (notamment via les gabarits des constructions), encadrer l'installation de dispositifs de climatisation individuels...).

EELV Paris est favorable à la cohérence esthétique à condition qu'elle n'obère pas les autres objectifs municipaux, notamment en termes d'innovation de construction, de déploiement des énergies renouvelables et de préservation et de reconquête de la nature et de la biodiversité.

3/ Renforcer la protection du patrimoine bâti (bâtiments protégés) et naturel (bois, parcs...).

EELV Paris est favorable à condition qu'elle se fasse sur des critères objectifs, en lien avec les habitant-es, mais sans obérer nos objectifs municipaux en terme climatiques et sociaux.

4/ Promouvoir une architecture bioclimatique : sobriété énergétique (construction bois...), logements traversants, jardins d'hiver ou création d'espaces extérieurs, accessibilité des toits...

EELV Paris est favorable à cette proposition.

5/ Favoriser les projets de réhabilitation par rapport aux projets de démolition/reconstruction (en prévoyant des dispositions réglementaires incitatives).

EELV Paris est favorable à cette proposition, à condition d'objectiver les mesures incitatives et faire en sorte que ces dernières ne viennent pas obérer les autres impératifs du PLU, notamment en termes de préservation de la pleine terre et de la biodiversité.

Donnez votre avis sur les évolutions réglementaires proposées et les OAP thématiques pour faire de Paris une ville qui valorise et considère ses identités urbaines :

EELV Paris soutient la valorisation des identités urbaines, sans exclusive. A ce titre, nous souhaitons que les règles du PLU obligent à privilégier systématiquement la réhabilitation / rénovation de l'existant plutôt que le principe de démolition / reconstruction.

Par ailleurs, la valorisation des identités doit aussi être celle du matrimoine et de la nature. S'agissant du matrimoine, nous souhaitons que le règlement du PLU viennent soutenir la volonté de la Ville à mettre en valeur le matrimoine et intègre dans tout projet urbain la question du genre en ville et de la place des femmes.

S'agissant de l'identité naturelle de Paris, le PLU doit également mieux protéger le patrimoine et matrimoine naturelle et participer à son développement. A ce titre, une attention particulière à l'eau, bien commun essentiel, et à la Seine et canaux de la Ville doit être intégrer à la réflexion en cours.

LES PRESCRIPTIONS LOCALISÉES

Consultez la carte des prescriptions localisées et les emplacements réservés déjà présents dans le règlement en vigueur, complétés par les nouveautés du règlement en cours d'élaboration sur idee.paris.fr.

Vous souhaitez réagir aux prescriptions localisées proposées ou que plus de parcelles soient protégées ou réservées : complétez le tableau Excel, joint à ce cahier d'acteur, proposé en téléchargement sur idee.paris.fr.

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) SECTORIELLES

Consultez la liste des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles disponibles sur idee.paris.fr.

Donnez votre avis sur les OAP sectorielles :

OAP sectorielle concernée :

Contribution :

EELV Paris regrette de ne pas pouvoir déposer un cahier d'acteur par OAP sectorielles, et ce, d'autant plus que la plupart des OAP proposées de la Ville sont d'ores et déjà moins-disantes voire contradictoires avec les orientations affichées.

A ce titre, EELV Paris propose que chaque projet d'OAP sectorielle fasse l'objet, avant les débats en Conseil d'arrondissement et Conseil de Paris, d'une procédure participative de consultation des habitant-es des quartiers concernés, à l'image de ce qui s'est fait à Bercy Charenton par la Maire EELV du 12^e arrondissement, Emmanuelle Pierre-Marie.

Par ailleurs, nous regrettons aussi l'absence de proposition d'OAP dans certains secteurs stratégiques de la Ville (pôles des grandes gares parisiennes, Porte de la Villette, etc) qui nécessitent une attention particulière du fait de leur densité, les équipements publics structurants, leur potentiel de préservation de la nature en ville ou l'absence de stratégie de résilience.

LES EXTERNALITÉS POSITIVES

Avancée majeure pour ce PLU bioclimatique, un nouveau système, appelé dispositif des « externalités positives », vise à autoriser les projets architecturaux et urbains considérés comme particulièrement innovants et résilients car ils produisent des bénéfices sur leur environnement urbain grâce à un effort supplémentaire sur des critères vertueux comme la biodiversité et l'environnement, la sobriété énergétique. Tout projet devrait ainsi dépasser un seuil de performance sur trois des neuf critères d'évaluation pour obtenir un permis de construire.

Donnez votre avis sur la proposition de dispositif des externalités positives :

Contribution :

EELV Paris salue l'intention de créer un mécanisme dit d'« externalités positives », mais souligne plusieurs alertes et formulent des propositions pour que ce dispositif permette réellement d'atteindre ses objectifs.

D'abord, EELV Paris s'alarme de la possibilité laissée à des projets de n'être mieux disant que seulement sur 3 des 9 critères. En effet, nous pensons qu'il est primordial de viser désormais, étant donné le contexte climatique et l'impératif d'émergence d'une véritable filière de l'urbanisme et de la construction bioclimatique, l'excellence dans tous les champs de la construction bioclimatique. En cela, et à défaut d'une révision du nombre de critère à atteindre, nous souhaitons dissocier ce qui relève des normes de constructions et les autres objectifs en lien avec l'animation commerciale de nos quartiers.

Ensuite, EELV Paris propose que les objectifs par critères en termes de seuils soient nettement plus ambitieux que ceux proposés actuellement, en anticipant de 3 ans les obligations de la RE2020 nationale pour Paris (seuils nationaux de 2028 dès 2025 et de 2031 dès 2028) afin que la Ville oblige les porteurs de projets et de permis à intégrer, via ce mécanisme, les contraintes de l'adaptation mais aussi les efforts pour l'atténuation des dérèglements climatiques en cours.
